



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 4 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N°2024CM43**14<sup>ème</sup> édition  
du salon de la BDConvention avec la table  
penchée

**Étaient présents :** Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

**Étaient excusés :** Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

**Étaient absents :** Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

**Pouvoir :** Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ

Monsieur Alain COQUERELLE est élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Convocation du  
28 Juin 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 14<sup>ème</sup> édition du salon de la BD aura lieu les 12 et 13 octobre 2024.

Afin de mener à bien son organisation il propose, comme chaque année, un partenariat avec l'association « La Table Penchée » dont le siège social est situé 45, rue Joseph BOULIEZ 59490 SOMAIN.

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Pour déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion, l'organisation et l'animation, il propose de signer une convention d'accompagnement.

Conseillers présents : 16

L'objectif commun des deux parties est d'organiser, de développer et promouvoir le salon de la BD organisé par la commune, et d'une manière plus générale l'accès à la lecture et à la culture sous toutes leurs formes auprès des élèves de l'école élémentaire, des habitants de la commune et des environs.

Dans le cadre du « Salon de la BD 2024 », l'Association prendra en charge et organisera :

- o La création de l'affiche du salon par José Luis Munuera
- o Des ateliers au sein de l'école élémentaire animés par Jean-Luc Deglin (comprenant les frais de déplacement et d'hébergement en amont du salon)
- o Des ateliers sur scène durant le Week-end, animé par Yohan Sacré
- o Les différents stands et ateliers
- o La communication internet sur sites spécialisés et Facebook dédié au salon
- o Le transport, l'hébergement, la restauration du soir et une indemnisation (par jour) des auteurs
- o L'achat de bandes dessinées pour les concours des meilleures bandes dessinées.

La commune prendra en charge quant à elle :

- o Les frais d'impression des supports de communication papier (affiches, livrets, flyers, etc.) et la communication radio et presse
- o Les frais de distribution sur les communes avoisinantes
- o La remise des « Prix BD de l'école Maurice Carême » et « Prix ados »
- o L'achat de fournitures diverses pour les ateliers
- o Les frais de restauration durant le salon

Le budget prévisionnel s'élevant à 14 202.50 € (12 350 € + 1 852.50 € représentant 15 % de frais d'association)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Le versement d'une première subvention avant le commencement du Salon d'un montant 7 000 € (sept mille euros).
- ✓ Le versement du solde, une fois le salon terminé. Ce solde sera calculé sur la base du budget définitif et sur présentation des justificatifs de dépenses et ce dans la limite du budget prévisionnel mentionné ci-avant.
- ✓ D'accepter l'encaissement de subventions et d'aides financières de partenaires ainsi que les encarts publicitaires dans le livret d'accueil du salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « la table penchée ».

- DECIDE le versement de deux subventions à l'Association « La Table Penchée »

- Un premier acompte de 7 000 € (sept mille euros) avant le commencement du salon.
- le solde une fois le salon terminé dans les conditions définies ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Région, Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romaine ...) et à signer tout document relatif à l'organisation du salon de la BD.

- ACCEPTE l'encaissement de subventions, d'aides financières et d'encarts publicitaires dont les prix Sont fixés comme suit :

Type d'encart	Coût
Logo sur la page partenaires du livret distribué dans les communes avoisinantes format A5 – 10 000 exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	100 €
Logo sur la page partenaires du livret d'accueil format A5 - 500 Exemplaires + panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	50 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.